

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES

DEPARTEMENT

DU

LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme SANDRE Josiane Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : Mme VARAGO Sandrine

Etaient excusés : Mme VARAGO Sandrine

Pouvoirs : Mme VARAGO Sandrine a donné pouvoir à Madame MARCON Aurélie

Secrétaire de séance : M.ROYER Jean-Baptiste

**DELIBERATION N°12 DU 29 AVRIL 2026
REPRISE DE GOUTTIERES EN CUIVRE POUR L'EGLISE SAINT JEAN-
BAPTISTE**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la gouttière en cuivre de l'Eglise Saint Jean-Baptiste est défectueuse.

L'entreprise ROUSILLE CHARPENTE propose un devis pour la reprise de la gouttière en cuivre d'un montant de 6 446.00€ TTC. Avec un versement d'acompte à la commande de 30% soit 1 933.00€.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à 15 voix pour :

- Accepter le devis de l'entreprise Rousille Charpente pour un montant de 6 446.00€ TTC
- Accepte le versement à la commande de 30% soit 1 933.80€
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement Article 231 Opération 10
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis.

Seyches, le 04 mai 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,
M.ROYER Jean-Baptiste

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication